



COMpte Rendu  
COMITÉ DE PILOTAGE NATURA 2000  
"SOLOGNE" ET "ETANGS DE SOLOGNE"

DATE : 19/06/2024  
Lamotte-Beuvron (41)



Maîtrise d'ouvrage : Région Centre-Val de Loire

Animation : IEA, Chambre d'agriculture du Loir-et-Cher et Chambre d'agriculture du Loiret

**Participants :**

Association pour la fondation Sologne	Christian DE FROBERVILLE
Base aérienne 273 de Romorantin-Pruniers	Karine CHERY
Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien	Damien PUJOL
CDPNE 41	Daniel CLEMENT
CEN 41	Julie LEBRASSEUR
Chambre d'agriculture du Loiret	Murielle DELAHAYE
Chambre d'agriculture du Loir-et-Cher	Coralie MERILLON
Centre National de la Propriété Forestière	Alain COLINOT
Comité Central Agricole de Sologne	Dominique NORGUET
Comité départementale du Cher de randonnée pédestre	Annick PEREIRA
Communauté de communes de la Sologne des Etangs	Agnès THIBAUT
Communauté de communes du Romorantinais et du Monestois	Alain BEIGNET
Communauté de communes du Val de Sully	Christian COLAS
Commune de Brinon-sur-Sauldre	Lionel POINTARD, Patrick MIGAYRON
Commune de Cerdon	Hélène TUBACH
Commune de Chaumont-sur-Tharonne	Francis VALTER
Commune de Dhuizon	Michel BUFFET
Commune de la Ferté-saint-Cyr	Anne-Marie THOMAS
Commune de la Ferté-saint-Cyr	Jean-Paul VOISIN
Commune de Jouy-le-Potier	Pascal HERERRO
Commune de La Ferté-Saint-Aubin	Katia BAILLY
Commune de Lamotte-Beuvron, Communauté de Commune Cœur de Sologne, Pays de Grande Sologne	Pascal BIOULAC
Commune de Pruniers-en-Sologne	Aurélien BERTRAND
Commune de Saint-Cyr-en-Val	Alain MARSEILLE, Thierry POUGET
Commune de Salbris	Noël PARROT
Commune de Saint-Viâtre	Christian LEONARD
Commune de Veilleins, Syndicat des Propriétaires Forestiers du Loir-et-Cher, SEBB	François D'ESPINAY-SAINT-LUC
Commune de Vernou-en-Sologne	Anthony GUICHARD
Commune de Vouzon	Thierry GAGNARD
Conseil départemental du Loiret	Christian BRAUX, Nicolas CHEVALIER
Conseil régional Centre-Val de Loire	Cécile CAILLOU-ROBERT
Conseil régional Centre-Val de Loire	Carine DELETANG
Conseil régional Centre-Val de Loire	Astrid REYT
Conseil régional Centre-Val de Loire	Marjorie MANDIN
Coordination rurale du Loir-et-Cher	Etienne GALLOU
FDC 18	Philippe AGENY
FDC 45	Sylvain DEVILLARD
FDC 41	Serge BourdaS
FNSEA 41	Eloi PRIMAUX
GABOR 45	Sophie CIECHELSKI
IEA	Christophe BACH
Jeunes agriculteurs du Loiret	Marine LEGRAND
LPO	Alain CALLET
OFB	Bruno RIOTTON-ROUX
PETR Pays Loire-Beauce	Yves FROISSARD
SNE	Bénilde MOTEAU PINTO, Rosine BIGUET
Syndicat de la Propriété Privée Rurale du Cher	Louis DESMIER DE CHENON
Syndicat mixte du Pays Grande Sologne	Adeline KANENGIESER
Syndicat mixte du Pays-Sancerre-Sologne	Jean-Yves DEBARRE
Communauté de Communes Sologne des Etangs	Nils AUCANTE
Commune de Marcilly-en-Villette	Hervé NIEUVIARTS
Commune de Montrieux en Sologne	Eric MONARD
Domaine National de Chambord	Christian GAMBIER, Nicolas BON
Syndicat des Propriétaires Forestier du Loir-et-Cher	Michel MOLIN
<b>Absents excusés :</b> Communauté de communes du Grand Chambord, Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise (SIAB)	Gilles CLEMENT

Agence de l'eau Loire Bretagne	Audrey BIGOURDAN
Agence de Développement du Tourisme et des Territoires du Cher	Ludovic AZUAR
Agence de Développement Touristique Val de Loire – Loir-et-Cher	Philippe DOUIN
CEN CVL	
Chambre d'agriculture du Cher	Jean-Michel DUTHOU
Comité départemental du Loir-et-Cher de randonnée pédestre	Jacky TESSIER
Communauté de communes des Portes de Sologne	
Communauté de communes Giennoises	Francis CAMMAL
Communauté de communes Val-de-Cher-Controis	Alain POMA
Commune d'Ardon	
Commune d'Orçay	Christelle DA FONTE
Commune de Coullons	
Commune de Fresnes	Jacky CHAMPEAUX
Commune de Gièvres	
Commune de Langon-sur-Cher	
Commune de Ligny-le-Ribault	Anne GABORIT
Commune de Pierrefitte-sur-Sauldre	
Commune de Souesmes	Jean-Michel DEZELU
Commune de Villefranche-sur-Cher	Bruno MARÉCHAL
Commune de Villeherviers	Hubert BESSONNIER
Conseil départemental du Cher	Anne CASSIER, Alexandra PEYRONNET
Conseil départemental du Loir-et-Cher	Philippe GOUET
DDT 41	Louis MAILLET
DDT 45	
DRAAF	
DREAL	Léo BOULAY
Etablissement Public Loire	
FDAAPPMA 41	Isabelle PAROT
Loiret Nature Environnement (LNE)	
PETR Centre-Cher	
Préfecture 18	
Préfecture 41	Xavier PELLETIER
Préfecture 45	
Syndicat de la Propriété Privée Rurale du Loir-et-Cher	
Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Sauldre (SMABS)	Cédric SABOURDY
Syndicat mixte de renaturation des Sauldres et leurs affluents (SYRSA)	André JOUANIN, Justin PARKITNY
Syndicat mixte interdépartemental du bassin du Cher Sauvage (SMIBCS)	Georges MOUSSIER
Union Régionale du Centre des Intérêts Aquatiques et Piscicoles (URCIAP)	Aude WALLET
<b>Destinataires :</b>	Les participants et les membres invités.
<b>Ordre du jour :</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Introduction par Mme CAILLOU-ROBERT, présidente du COPIL</li> <li>2) Transfert de compétence et organisation en Région</li> <li>3) Bilan et perspectives de l'animation</li> <li>4) Ajout d'une opération dans le DOCOB</li> <li>5) Echanges et questions diverses</li> <li>6) Visite de sites (Souesmes).</li> </ol>
<b>Pièces jointes :</b>	<p>Annexe 1 : Présentation Région Annexe 2 : Présentation IEA et CA Annexe 3 : Cahier des charges de la mesure</p>

Le Comité de pilotage (COPIL) de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Sologne » et de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Etangs de Sologne » s'est réuni à 14h00 à la salle des fêtes de Lamotte-Beuvron (41), sous la présidence de Mme Cécile CAILLOU-ROBERT, conseillère régionale déléguée aux Solidarités, lutte contre les discriminations et handicap. Une deuxième partie de réunion a permis de réaliser une visite de sites naturels restaurés sur la commune de Souesmes (41).

## 1) Introduction

Mme CAILLOU-ROBERT ouvre la séance en remerciant la commune de Lamotte-Beuvron pour l'accueil de cette réunion du COPIL ainsi que l'ensemble des membres qui se mobilisent en faveur de Natura 2000 en Sologne. Elle manifeste l'intérêt de la Région pour le territoire de la Sologne, cette région naturelle étant un marqueur fort de l'identité régionale. La Région se réjouit de la mobilisation des acteurs depuis plus de 15 ans sur la thématique Natura et souhaite faire perdurer

l'action entreprise initialement par l'Etat. Ce « label » européen est un indicateur reconnu de territoire préservé et doit être valorisé. La Région a repris la compétence d'animation Natura 2000 depuis 2023 et a poursuivi l'animation avec le groupement de l'Institut d'Ecologie Appliquée (IEA), des Chambres d'Agriculture du Loir-et-Cher (CA41) et du Loiret (CA45) pour pérenniser la démarche en Sologne. Ce comité doit permettre à la Région de présenter comment elle s'est organisée autour de cette démarche et l'assemblée est invitée à intervenir durant les présentations.

**Mme CAILLOU-ROBERT** donne la parole à Mme MANDIN pour présenter l'organisation de la Région sur cette nouvelle compétence d'animation Natura 2000.

## 2) Présentation de la démarche régionale sur l'animation Natura 2000

*Annexe 1 : Présentation Région*

**Mme MANDIN**, chargée de mission Natura 2000 sur les départements d'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher, fait état de l'historique et de la structuration régionale depuis le transfert de compétence de l'Etat vers les Conseils Régionaux au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Elle accompagne la présidente du COPIL Sologne et Etangs de Sologne dans ses missions sur l'ensemble du périmètre de la Sologne et contrôle la bonne mise en œuvre du Document d'Objectifs. L'objectif général pour le Conseil Régional est de développer la concertation avec les acteurs agissant sur le patrimoine naturel notamment sur l'eau et les milieux agricoles.

Mme MANDIN rappelle aux collectivités que l'Etat a mis en place une dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales, soit environ 100 millions d'euros en région Centre-Val de Loire. Cette dotation peut être utilisée pour des projets en faveur de la biodiversité tant en fonctionnement (entretien, gestion...) qu'en investissement (travaux, acquisitions...).

## 3) Présentation du bilan 2023

*Annexe 2 : Présentation IEA et CA*

**M. BACH**, animateur Natura 2000 Sologne, présente la démarche Natura 2000 Sologne dont l'objectif est la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Lors de la mise en place de l'action en Sologne en 2009, le Centre National de la Propriété Forestière s'est impliqué fortement. L'IEA a depuis mis en place un partenariat avec cet établissement forestier afin de mettre à profit toutes ses compétences et ses relations avec la filière forestière. Cette collaboration permet chaque année de réaliser des actions de sensibilisation et des mises en relation avec des propriétaires forestiers et des gestionnaires.

Grâce à un partenariat avec le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP, antenne du Muséum National d'Histoire Naturelle) des diagnostics écologiques sont réalisés chez les propriétaires privés volontaires. Ils permettent d'inventorier les milieux naturels et de proposer ensuite des actions en faveur de la biodiversité (une dizaine de propriétés expertisées en 2023). A noter, que les financements de ces expertises sont assurés dans le cadre du Fonds Vert jusqu'en 2024. Si de nouveaux financements ne sont pas mobilisables à partir de 2025, cette action risque d'être arrêtée.

L'intérêt biologique de la Sologne réside dans les 23 habitats naturels d'intérêt européen et les 32 espèces de faune et de flore listées dans les directives européennes Oiseaux et Habitats-Faune-Flore. Plusieurs exemples d'habitats et d'espèces sont présentés.

L'outil « charte Natura 2000 » propose aux propriétaires fonciers de s'engager dans des pratiques vertueuses pour la biodiversité. En contrepartie, le propriétaire bénéficie d'une exonération fiscale sur la Taxe Foncière Non Bâtie. En 2023, 17 dossiers d'adhésion à la charte Natura 2000 ont été déposés aux services de la Région et 1 charte a pu être instruite. Depuis le début de l'année 2024, 8 autres chartes ont été instruites et d'autres seront déposées d'ici la fin de l'année.

L'outil « contrat Natura 2000 » permet le financement de propriétaires pour la réalisation de travaux de restauration et d'entretien des milieux naturels. En 2023, le dispositif régional n'étant pas ouvert, aucun dossier n'a pu être déposé. Actuellement, il existe trois projets de contrat en attente de financement. Des travaux ont tout de même été effectués cette année grâce aux financements encadrés par les services de l'Etat durant l'ancienne programmation. Ils concernent la restauration d'une lande humide (code Natura 2000 : 4010) à Nançay et de berges d'étang (code Natura 2000 : 3130) à Saint-Viâtre et à Nançay.

A ces actions s'ajoute le développement de partenariats et la recherche de nouveaux projets permettant d'agir avec d'autres financements.

L'animateur a mis en place un partenariat avec certaines Maisons Familiales Rurales (MFR de Chaingy et de Férolles), le Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole (LEGTA) Le Chesnoy Les Barres et le LEGTA de Vendôme. Ainsi, une formation pédagogique est délivrée par l'animateur aux élèves en contrepartie de la réalisation de travaux de restauration écologique par les élèves. Dans ce cadre, 6 actions de restauration ont pu être effectuées en 2023.

Les Fédérations Départementales des Chasseurs 41 et 45 ont répondu, en partenariat avec Natura 2000, à l'appel à projets de l'Agence de l'eau Loire Bretagne concernant la restauration des écosystèmes d'étangs qui consiste à réaliser des actions de coupes et d'arrachages de végétations présentes sur les berges afin de favoriser le développement des espèces concernées par un plan national d'actions telles que le Fluteau nageant et le Butor étoilé. 8 actions de réouverture des milieux de roselières ont été effectuées en 2023.

Deux secteurs de prairies d'intérêt européen sont gérés grâce à du pâturage par des brebis solognotes. Le partenariat avec chacun des éleveurs permet d'expérimenter la méthode de gestion compatible avec le maintien des cortèges végétaux et des plantes rares des prairies.

A noter également qu'une proportion non négligeable de parcelles privées contenant des habitats d'intérêt européen est gérée en complète autonomie par les propriétaires sans financement public. Cette proportion est non quantifiable sur le territoire solognot mais participe de manière conséquente au maintien du bon état de conservation du site Natura 2000 Sologne.

**M. BACH** donne ensuite la parole à Murielle DELAHAYE et Coralie MERILLON des Chambres d'Agriculture respectivement du Loiret et du Loir-et-Cher pour la présentation de l'animation relative au volet agricole.

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition.

Les MAEC sont mises en œuvre au sein d'un projet agro-environnemental et climatique (PAEC). Les surfaces et linéaires contractualisés doivent être situés dans le périmètre du PAEC et respecter un cahier des charges. Pour la Sologne, le PAEC s'étend sur 3 départements, 96 communes et regroupe environ 800 agriculteurs.

Avec la nouvelle PAC (2023-2027), la Chambre d'Agriculture doit faire un diagnostic avant chaque engagement. Elle a également intégré 2 nouvelles mesures sur le « Maintien de l'ouverture des milieux » afin de répondre davantage au besoin du territoire.

En 2023, les fonds mobilisés pour les aides MAEC sont d'environ 1,6 millions d'euros sur les 5 années d'engagement des exploitants. Au total, ce sont 38 exploitants qui se sont engagés et une grande partie sont des renouvellements.

En 2024, 4 nouvelles mesures sont ouvertes avec notamment 2 mesures sur la préservation des milieux humides. Par ailleurs, les exploitants ont une obligation de suivre une formation durant les 2 premières années d'engagements. Deux formations ont eu lieu durant le mois de juin et ont eu un retour positif de la part des participants.

**M. NORGUET** appuie sur l'enjeu de maintien des milieux ouverts, la Sologne se refermant de plus en plus vite. Et regrette que les financements soient uniquement à destination des exploitants alors qu'il existe un fort potentiel au niveau des propriétaires de bonnes volontés pour entreprendre ces travaux de restauration et d'entretien des milieux ouverts.

**M. AUCANTE** rebondit sur l'intérêt de simplifier les partenariats entre les propriétaires et les exploitants pour inciter à la coopération. L'exemple de la mise en place de Convention Pluriannuelle d'Exploitation Agricole (CPEA) simplifie l'engagement entre les deux parties et peut permettre à l'exploitant de solliciter des aides MAEC.

**M. BACH** continue la présentation du bilan de l'action d'animation Natura 2000 en Sologne. Sur le territoire, l'IEA réalise des visites-conseils avec les propriétaires pour expliquer la démarche Natura 2000, sensibiliser à la biodiversité, expliciter le volet réglementaire et faire connaître les possibilités de contractualisation visant à entretenir, valoriser et gérer les milieux naturels. L'important dans ces visites-conseils réside dans la démarche qui vise à comprendre l'historique de gestion de chaque domaine privé afin de proposer des actions s'intégrant dans l'histoire du territoire. Cette année, 21 nouveaux contacts ont été pris et ont permis d'accompagner la gestion des domaines privés.

L'animation comporte également un volet communication qui comprend notamment la rédaction de la lettre Natura 2000, la rédaction d'articles dans des revues forestières et l'organisation de réunions locales comprenant des visites sur le terrain en lien avec les partenaires (CCAS, URCIAP, CNPF, FDC...). En 2023, le journal TF1 a souhaité faire un reportage sur la Sologne au fil de l'eau. Ce reportage a permis de montrer les actions entreprises sur des contrats Natura 2000.

Le partenariat avec le CBNBP permet d'assurer une expertise régulière des végétations avec l'objectif d'améliorer la cartographie des 346 000 ha. Actuellement environ 30 % du territoire a été cartographié depuis les premières expertises il y a 20 ans. En complément, des réévaluations sont effectuées sur les milieux naturels ayant fait l'objet de travaux de restauration écologique. Dans la même optique, un stage de Master 2 a permis d'effectuer des inventaires floristiques et faunistiques sur les étangs restaurés grâce aux partenariats avec les Fédérations Départementales des Chasseurs du Loiret et du Loir-et-Cher.

#### 4) Proposition de la nouvelle mesure « Gestion hydraulique des étangs »

Annexe 3 : Cahier des charges de la mesure

**M. BACH** propose une nouvelle mesure de gestion à intégrer dans le DOCOB qui concerne la restauration des ouvrages hydrauliques des étangs. Le constat actuel en Sologne est un déficit d'utilisation des systèmes de vidange des étangs lié à un mauvais état des bondes, voire dans certains cas des systèmes non étanches. Sur les étangs accueillant des habitats naturels ou des espèces d'intérêt européen, il peut y avoir un risque de dégradation de l'état de conservation de

l'écosystème. Par ailleurs la réfection des ouvrages hydrauliques dans le cadre Natura 2000 permet d'agir sur une meilleure conformité avec la Loi sur l'eau en installant un système de vidange de type « moine », qui devrait participer à l'amélioration de la qualité de l'eau des rivières.

Avant soumission au vote du COPIL, l'assemblée est invitée à questionner la proposition de mesure.

**M. BOURDAIS** interroge sur les critères d'éligibilité de cette mesure (notamment de surface d'eau).

**M. BACH** précise que le critère d'entrée est la présence d'habitats naturels ou d'espèce d'intérêt européen. Il n'y a pas de surface minimale éligible. L'objectif sera d'intervenir sur les enjeux hydrauliques de l'étang mais également sur la restauration des milieux naturels afin d'avoir un projet global et cohérent pour l'écosystème.

**Mme CAILLOU-ROBERT** propose de voter cette mesure.

L'assemblée vote à l'unanimité l'intégration de cette mesure.

**Mme CAILLOU-ROBERT** remercie l'IEA et les Chambres d'Agriculture pour le travail réalisé et cette présentation. Elle rappelle également qu'il ne faut pas hésiter à solliciter les animateurs Natura 2000 pour présenter le travail effectué en Sologne dans les instances locales.

## 5) Echanges et questions diverses

**M. MOLIN** interroge sur le risque incendie et le problème du conflit entre le Code forestier et le Code de l'environnement. Dans son exemple personnel, en 2020, un incendie a brûlé 10 ha de forêt et plusieurs intérêts biologiques Natura 2000 sont apparus l'année suivante. Le Code forestier l'oblige à reconstituer la forêt alors qu'il y a des espèces animales et végétales protégées sur la zone. Il questionne sur le positionnement de Natura 2000 sur le sujet.

**M. BACH** répond qu'au titre Natura 2000, l'animation territoriale a fait les constats des enjeux de biodiversité et a réalisé un porté à connaissance auprès des services de l'Etat. La DDT du Loir-et-Cher est consciente des enjeux mais considère bien qu'il y a la notion de défrichement pour laquelle le propriétaire doit payer une taxe de compensation ou reconstituer une surface boisée équivalente.

**M. D'ESPINAY SAINT LUC** ajoute qu'il a constaté un cas similaire dans le cadre de ses fonctions au Centre National de la Propriété Forestière. À la suite d'une tempête, une zone avait été classé d'intérêt européen. La parcelle a été reconstituée et actuellement il n'y a plus l'intérêt à cause du couvert d'arbre.

**M. FROISSARD** intervient pour préciser que les préfets ont la capacité à prendre des mesures dérogatoires dans les situations complexes. Il est possible que cela soit une piste de réflexion à envisager pour le cas de M. MOLIN.

**M. NORQUET** pense que Natura 2000 peut jouer un rôle de conciliation pour trouver une solution équilibrée et harmonieuse afin d'éviter des conflits pouvant devenir complexe.

**M. DEVILLARD** complète le sujet avec le retour d'expérience d'un bois de bouleaux sur le domaine de la Motte (propriété de la Fédération Départementale des Chasseurs (FDC) du Loiret). La FDC a fait le choix de soustraire cette parcelle du Plan Simple de Gestion forestier pour agir plus facilement. Il souhaite également aborder le sujet de la cohérence sur la thématique de la gestion de l'eau. Le maintien des étangs et des zones humides associées n'est pas toujours simple avec la réglementation en vigueur. Or le maintien de l'eau pour le climat et pour le risque incendie est un

enjeu de taille. Il se réjouit qu'une nouvelle aide sur les systèmes de vidange apparaisse car elle pourra aider à débloquer des situations pour certains propriétaires.

**M. D'ESPINAY** indique que le Syndicat du Beuvron (SEBB) vient d'embaucher un agent pour préserver les zones humides et il souhaite qu'un maximum d'étangs puissent être préservés. Une collaboration avec l'animateur Natura 2000 sera mise en place.

**M. BACH** ajoute que la problématique des étangs sur cours d'eau ne simplifie pas les projets. Il importe donc d'avoir un bon diagnostic de terrain pour préciser la cartographie des cours d'eau et le SEBB peut jouer un rôle de médiateur sur ce sujet.

**M. DE FROBERVILLE** partage un retour sur leurs actions de restauration d'étangs sur le domaine du Ciran à Ménestreau-en-Villette (45). Le ragondin et le sanglier ont malheureusement dégradé le résultat des travaux sur les berges. Ce problème est également à prendre compte pour toutes les actions environnementales.

**M. BACH** partage ce constat. Les travaux doivent comprendre toute intervention nécessaire à leur bonne réalisation, y compris les mesures de protection contre les espèces exotiques envahissantes notamment.

**M. PRIMAUX** souhaite exprimer un point de vue personnel sur la thématique Natura 2000. Il remercie pour le travail réalisé à travers la démarche Natura 2000 mais constate néanmoins qu'une part importante des propriétaires, notamment les chasseurs, y est encore opposée. Il faudrait intervenir auprès des notaires pour expliquer tous les avantages fiscaux à adhérer à Natura 2000, et auprès des fédérations des chasseurs pour faire passer le message que ça n'est pas un contrôle de territoire mais une aide au développement rural.

**M. D'ESPINAY SAINT LUC** indique que chaque propriétaire est au courant de Natura 2000 au travers de leur Plan Simple de Gestion. Selon lui, beaucoup de propriétaires sont maintenant favorables contrairement au début dans les années 2000.

**M. NORGUET** complète, en tant que président du Comité Central Agricole de Sologne qui regroupe plus de 600 adhérents, en précisant que l'image de Natura 2000 a bien évolué. Actuellement, les propriétaires solognots du CCAS sont de plus en plus intéressés et apprécient l'accompagnement individuel et bienveillant de l'animateur Natura 2000. Il n'entend pas de protestations fortes de la part de ses adhérents.

**M. BOURDAIS** intervient pour alerter sur les risques de mauvaises perceptions de Natura 2000. Il parle notamment d'un contentieux récent dans le bassin d'Arcachon opposant des associations de protection de l'environnement et la Fédération des chasseurs et où Natura 2000 a été utilisé par des associations locales pour justifier une interdiction de la chasse sur plusieurs espèces de gibiers d'eau. Il y a un risque que les chasseurs fassent un amalgame.

**M. BACH** rejoint l'avis de M. Bourdais sur le risque de mauvaise utilisation du volet Natura 2000 et le risque d'interprétation par les autres acteurs de la ruralité. De la même façon, certaines associations attaquent les coupes rases réalisées dans certains sites Natura 2000 en demandant un déclassement des territoires Natura 2000 si des coupes rases sont autorisées. Il est important d'aller chercher les représentants cynégétiques afin de leur montrer que l'action Natura 2000 apporte des dynamiques positives. Il y a probablement un travail à réaliser avec la Région pour rencontrer les élus des Fédérations Départementales des Chasseurs. L'animateur a sollicité la fédération nationale mais il n'a pas eu de retour pour le moment.



L'Europe c'est ici.  
L'Europe c'est maintenant.



COMPTE RENDU  
**COMITÉ DE PILOTAGE NATURA 2000**  
**“SOLOGNE” ET “ETANGS DE SOLOGNE”**  
DATE : 19/06/2024  
Lamotte-Beuvron (41)

**Mme CAILLOU-ROBERT** appuie l'intérêt de la dynamique Sologne comme modèle pour d'autres territoires. Aller à la rencontre des représentants est un moyen de convaincre les acteurs. Elle clôture la réunion en invitant à suivre la visite de terrain sur la commune de Souesmes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 30.

*Rédaction : Christophe BACH, Animateur Natura 2000 Sologne*  
*Relecture : Marjorie MANDIN, chargée de mission Natura 2000*